REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - COMMUNE EYZAHUT (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21260131400017

POSTE COMPTABLE : Service Gestion Comptable Nyons

M 14

Compte administratif voté par nature

BUDGET: MAIRIE EYZAHUT BUDGET COMMUNAL (3)

ANNEE 2023

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5) A - Informations statistiques, fiscales et financières 4 B - Modalités de vote du budget 5 II - Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 8 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11 B2 - Balance générale du budget - Recettes 12 III - Vote du budget A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 18 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 19 IV - Annexes (6) A - Eléments du bilan A1 - Présentation croisée par fonction (1) Sans Objet A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 20 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 21 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 25 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 26 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 27 A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 29 A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 30 A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 31 A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes 32 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements 33 A4 - Etat des provisions 34 A5 - Etalement des provisions 35 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 36 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 37 A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 38 A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 39 A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3) 40 A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3) 41 A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4) 42 A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4) 43 A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement 44 A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement 45 A8 - Etat des charges transférées 46 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers 47 A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 48 A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 49 A10.3 - Opérations liées aux cessions 50 A10.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 51 A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 52 A11 - Etat des travaux en régie 53 A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale 55 B - Engagements hors bilan B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement 56 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 57 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail 58 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé 59 B1.5 - Etat des autres engagements donnés 60 B1.6 - Etat des engagements reçus 61 B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions 62 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 63

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	64
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	65
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	66
C1.2 - Actions de formation des élus	68
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	69
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	70
C3.2 - Liste des établissements publics créés	71
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	72
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	73
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	74
C3.6 - Identification des flux croisés	76
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	77
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	78
D2 - Arrêté et signatures	79

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

- (3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.
- (4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.
- (5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNE EYZAHUT	CA
	MAIRIE EYZAHUT BUDGET COMMUNAL	2023

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) : Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Voloure per hab	Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	Valeurs par hab. (population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

POUR MEMOIRE(1)

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (5) budgétaires .

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
- (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXECUTION DU BUDGET					
		D	EPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	215 498,60	G	383 202,93
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	182 763,49	н	455 913,07
		,	+	,	+
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	С	0,00 (si déficit)] ı (:	106 872,87 si excédent)
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D	83 830,20 (si déficit)	J (s	0,00 si excédent)
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	482 092,29	= G+H+l+J	945 988,87
RESTES A	Section de fonctionnement	E	0,00	к	0,00
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	531 448,68	L	266 829,50
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	531 448,68	= K+L	266 829,50
				•	
DE0111 TAT	Section de fonctionnement	= A+C+E	215 498,60	= G+I+K	490 075,80
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	798 042,37	= H+J+L	722 742,57
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 013 540,97	= G+H+l+J+K+L	1 212 818,37

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL	DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	Е 0,00	к 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAI	DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 531 448,68	∟ 266 829,50
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	266 829,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	531 448,68	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

⁽¹⁾ Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

⁽²⁾ Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits empl	oyés (ou restant à	employer)	
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	112 850,00	75 867,20	0,00	0,00	36 982,80
012	Charges de personnel, frais assimilés	76 900,00	63 701,39	0,00	0,00	13 198,61
014	Atténuations de produits	6 100,00	4 548,00	0,00	0,00	1 552,00
65	Autres charges de gestion courante	42 600,00	46 185,63	0,00	0,00	-3 585,63
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses de gestion courante	238 450,00	190 302,22	0,00	0,00	48 147,78
66	Charges financières	750,00	718,48	0,00	0,00	31,52
67	Charges exceptionnelles	640,00	2 062,90	0,00	0,00	-1 422,90
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	1 000,00	0,00			1 000,00
022	Dépenses imprévues	18 000,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	258 840,00	193 083,60	0,00	0,00	65 756,40
023	Virement à la section d'investissement (2)	143 181,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	22 415,00	22 415,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	165 596,00	22 415,00			143 181,00
	TOTAL	424 436,00	215 498,60	0,00	0,00	208 937,40
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé		Crédits empl	oyés (ou restant à	emplover)	
Спар		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	66 810,13	98 975,69	0,00	0,00	-32 165,56
73	Impôts et taxes	73 282,00	84 480,82	0,00	0,00	-11 198,82
74	Dotations et participations	43 100,00	63 495,70	0,00	0,00	-20 395,70
75	Autres produits de gestion courante	53 003,00	53 136,03	0,00	0,00	-133,03
т	otal des recettes de gestion courante	236 195,13	300 088,24	0,00	0,00	-63 893,11
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	70 100,00	70 553,59	0,00	0,00	-453,59
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	1 293,10			-1 293,10
	Total des recettes réelles de fonctionnement	306 295,13	371 934,93	0,00	0,00	-65 639,80
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	11 268,00	11 268,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	11 268,00	11 268,00			0,00
	TOTAL	317 563,13	383 202,93	0,00	0,00	-65 639,80
R 002	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3) 106 872,87				

⁽¹⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽²⁾ DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

⁽³⁾ Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	21 000,00	1 968,08	0,00	19 031,92
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	722 442,80	153 367,92	531 448,68	37 626,20
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	744 442,80	155 336,00	531 448,68	57 658,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	28 500,00	15 259,49	0,00	13 240,51
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	900,00	0,00	-900,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	28 500,00	16 159,49	0,00	12 340,51
45	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	772 942,80	171 495,49	531 448,68	69 998,63
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	11 268,00	11 268,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	11 268,00	11 268,00		0,00
	TOTAL	784 210,80	182 763,49	531 448,68	69 998,63
	Pour information	(2) 83 830,20			
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	316 082,00	77 193,65	266 829,50	-27 941,15
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	153 437,00	230 000,00	0,00	-76 563,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 791,00	0,00	-1 791,00
	Total des recettes d'équipement	469 519,00	308 984,65	266 829,50	-106 295,15
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	10 300,16	11 950,50	0,00	-1 650,34
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	219 125,84	109 562,92	0,00	109 562,92
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 500,00	3 000,00	0,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	232 926,00	124 513,42	0,00	108 412,58
45	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	al des recettes réelles d'investissement	702 445,00	433 498,07	266 829,50	2 117,43
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	143 181,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	22 415,00	22 415,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Tota	al des recettes d'ordre d'investissement	165 596,00	22 415,00		143 181,00
	TOTAL	868 041,00	455 913,07	266 829,50	145 298,43

Chap.	Libellé		edits ouverts P+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2)	0,00			
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
- (3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	75 867,20		75 867,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	63 701,39		63 701,39
014	Atténuations de produits	4 548,00		4 548,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	46 185,63		46 185,63
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67 68 71	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	718,48 2 062,90 0,00	0,00 0,00 22 415,00 0,00	718,48 2 062,90 22 415,00 0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	193 083,60	22 415,00	215 498,60
D (Pour information 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00

	INVESTISSEMENT	Opéra	ations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13 <i>15</i>	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (5)		0,00 0,00	0,00 11 268,00 0,00	0,00 11 268,00 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8)	15 259,49 0,00	0,00	15 259,49 0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)			0,00	0,00
20 204 21 22 23 26 27 28 29 39 45	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles (6) Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations (reprises) Prov. pour dépréciat° immobilisations (5) Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5) Total des opérations pour compte de tiers (7)	(9)	0,00 0,00 1 968,08 0,00 153 367,92 900,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 1 968,08 0,00 153 367,92 900,00 0,00 0,00 0,00
481 49	Charges à rép. sur plusieurs exercices			0,00 0,00	0,00
49 59	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)			0,00	0,00
ll T	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0.00	ŕ	0,00
3	3 Stocks Dépenses d'investissement –Total		0,00 171 495,49	0,00 11 268.00	0,00 182 763,49
D C	Pour information 101 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		111 430,43	11 230,00	83 830,20

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁴⁾ Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

⁽⁵⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

⁽⁸⁾ A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

⁽⁹⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	98 975,69		98 975,69
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	84 480,82		84 480,82
74	Dotations et participations	63 495,70		63 495,70
75 76 77 78 79	Autres produits de gestion courante Produits financiers Produits exceptionnels Reprise sur amortissements et provisions Transferts de charges	53 136,03 0,00 70 553,59 1 293,10	0,00 0,00 11 268,00 0,00 0,00	53 136,03 0,00 81 821,59 1 293,10 <i>0,00</i>
	Recettes de fonctionnement – Total	371 934,93	11 268,00	383 202,93
R 002	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1			106 872,87

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 1068	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) Excédents de fonctionnement capitalisés	11 950,50 109 562,92	0,00	11 950,50 109 562,92
13 <i>15</i>	Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (4)	77 193,65	0,00 <i>0,00</i>	77 193,65 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	233 000,00 (8) 0,00	0,00	233 000,00 0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20 204 21 22 23 26 27 28	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles(5) Immobilisations reçues en affectation(5) Immobilisations en cours(5) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)	0,00 0,00 0,00 0,00 (9) 0,00 1 791,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 22 415,00	0,00 0,00 0,00 0,00 1 791,00 0,00 0,00 22 415,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45 481	Opérations pour compte de tiers (7) Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00 <i>0,00</i>	0,00 <i>0,00</i>
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
<u> </u>	Recettes d'investissement – Total	433 498,07	22 415,00	455 913,07
R 00	Pour information 1 Solde d'exécution positif reporté de N-1			0,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

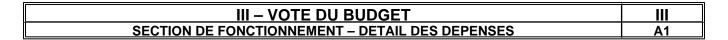
⁽⁴⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

⁽⁷⁾ A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

⁽⁸⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap/	Libellé (1)	0 (11)	Crédits emple			
art (1)	,	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	112 850,00	75 867,20	0,00	0,00	36 982,80
60611	Eau et assainissement	15 000,00	5 386,61	0,00	0,00	9 613,39
60612	Energie - Electricité	9 500,00	7 939,13	0,00	0,00	1 560,87
60622	Carburants	2 500,00	1 149,02	0,00	0,00	1 350,98
60624	Produits de traitement	6 000,00	7 717,28	0,00	0,00	-1 717,28
60628	Autres fournitures non stockées	6 000,00	1 799,62	0,00	0,00	4 200,38
60631	Fournitures d'entretien	1 015,00	428,65	0,00	0,00	586,35
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	5 327,28	0,00	0,00	-2 327,28
60633 60636	Fournitures de voirie Vêtements de travail	1 000,00 1 000,00	0,00 225,53	0,00 0,00	0,00 0,00	1 000,00 774,47
6064	Fournitures administratives	1 070,00	890,21	0,00	0,00	179,79
611	Contrats de prestations de services	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6132	Locations immobilières	1 000,00	235,22	0,00	0,00	764,78
6135	Locations mobilières	2 500,00	1 926,14	0,00	0,00	573,86
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 000,00	1 452,68	0,00	0,00	2 547,32
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	6 000,00	771,58	0,00	0,00	5 228,42
615231	Entretien, réparations voiries	7 000,00	971,10	0,00	0,00	6 028,90
615232	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	6 324,00	0,00	0,00	-1 324,00
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	868,19	0,00	0,00	631,81
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6156	Maintenance	2 500,00	4 528,15	0,00	0,00	-2 028,15
6161	Multirisques	4 000,00	3 338,83	0,00	0,00	661,17
6168	Autres primes d'assurance	1 000,00	755,39	0,00	0,00	244,61
617 6182	Etudes et recherches	800,00 1 000,00	0,00 1 715,47	0,00 0,00	0,00 0,00	800,00 -715,47
6184	Documentation générale et technique Versements à des organismes de formation	500,00	0,00	0,00	0,00	-715,47 500,00
6188	Autres frais divers	1 500,00	1 432,32	0,00	0,00	67,68
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
6226	Honoraires	3 000,00	329,00	0,00	0,00	2 671,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	7 000,00	5 672,31	0,00	0,00	1 327,69
6228	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	332,62	0,00	0,00	667,38
6232	Fêtes et cérémonies	2 200,00	1 406,09	0,00	0,00	793,91
6237	Publications	500,00	95,00	0,00	0,00	405,00
6238	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6256	Missions	500,00	59,85	0,00	0,00	440,15
6261	Frais d'affranchissement	500,00	371,49	0,00	0,00	128,51
6262 627	Frais de télécommunications Services bancaires et assimilés	2 200,00 150,00	1 740,88 73,62	0,00 0,00	0,00 0,00	459,12 76,38
6281	Concours divers (cotisations)	250,00	453,20	0,00	0,00	-203,20
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts,	3 000,00	4 569,74	0,00	0,00	-1 569,74
6284	Redevances pour services rendus	1 015,00	594,00	0,00	0,00	421,00
63512	Taxes foncières	3 600,00	3 860,00	0,00	0,00	-260,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 000,00	1 127,00	0,00	0,00	-127,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	76 900,00	63 701,39	0,00	0,00	13 198,61
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	1 600,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 800,00	38,45	0,00	0,00	1 761,55
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	500,00	503,44	0,00	0,00	-3,44
6411	Personnel titulaire	31 000,00	26 293,47	0,00	0,00	4 706,53
6413	Personnel non titulaire	20 000,00	16 442,53	0,00	0,00	3 557,47
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	9 500,00	8 458,69	0,00	0,00	1 041,31
6453	Cotisations aux caisses de retraites	8 000,00	7 672,54	0,00	0,00	327,46
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	600,00	665,93	0,00	0,00	-65,93
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 800,00	3 105,34	0,00	0,00	-305,34
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	400,00	309,00	0,00	0,00	91,00
6458 6475	Cotis. aux autres organismes sociaux Médecine du travail, pharmacie	200,00 200,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	200,00 200,00
6478	Autres charges sociales diverses	300,00	212,00	0,00	0,00	88,00
014	Atténuations de produits	6 100,00	4 548,00	0,00	0,00	1 552,00
701249	Reverst redevance pollut° origine domest	3 000,00	2 464,00	0,00	0,00	536,00
701249	Reverst redev and politic origine domest Reverst redev. modernisat° réseau collec	1 000,00	790,00	0,00	0,00	210,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	1 800,00	1 294,00	0,00	0,00	506,00
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
65	Autres charges de gestion courante	42 600,00	46 185,63	0,00	0,00	-3 585,63
6531	Indemnités	18 000,00	17 764,18	0,00	0,00	235,82
6533	Cotisations de retraite	750,00	745,98	0,00	0,00	4,02

Chap/	Libellé (1)		Crédits emplo			
art (1)	,	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
6535	Formation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	2 148,79	0,00	0,00	-2 148,79
6553	Service d'incendie	4 000,00	3 989,00	0,00	0,00	11,00
65548	Autres contributions	17 000,00	21 176,54	0,00	0,00	-4 176,54
657348	Subv. fonct. Autres communes	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 000,00	300,00	0,00	0,00	700,00
65888	Autres	50,00	61,14	0,00	0,00	-11,14
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAI	L DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	238 450,00	190 302,22	0,00	0,00	48 147,78
66	Charges financières (b)	750,00	718,48	0,00	0,00	31,52
66111	Intérêts réglés à l'échéance	750,00	718,48	0,00	0,00	31,52
67	Charges exceptionnelles (c)	640,00	2 062,90	0,00	0,00	-1 422,90
6713	Secours et dots	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	130,00	406,90	0,00	0,00	-276,90
678	Autres charges exceptionnelles	10,00	10,00 1 656,00 0,00		0,00	-1 646,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	18 000,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	258 840,00	193 083,60	0,00	0,00	65 756,40
023	Virement à la section d'investissement	143 181,00	0,00			143 181,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	22 415,00	22 415,00			0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	22 415,00	22 415,00			0,00
тота	AL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	165 596,00	22 415,00			143 181,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	165 596,00	22 415,00			143 181,00
	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE otal des opérations réelles et d'ordre)	424 436,00	215 498,60	0,00	0,00	208 937,40
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

⁽³⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽⁴⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

⁽⁵⁾ Dont 675 et 676.

⁽⁶⁾Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁷⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap/	Libellé (1)		Crédits empl				
art(1)	(.,	Crédits	0.000		Restes à	Crédits	
		OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	réaliser au 31/12	annulés	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div	66 810,13	98 975,69	0,00	0,00	-32 165,56	
7011	Ventes d'eau	20 000,00	20 954,56	0,00	0,00	-954,56	
701241	Redevance pollution d'origine domestique	2 900,13	2 274,72	0,00	0,00	625,41	
70128	Autres taxes et redevances d'eau	0,00	554,93	0,00	0,00	-554,93	
70311	Concessions cimetières (produit net)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	
70323	Redev. occupat° domaine public communal	300,00	234,00	0,00	0,00	66,00	
70388	Autres redevances et recettes diverses	20 000,00	37 306,00	0,00	0,00	-17 306,00	
70611	Redevances enlèvement ordures ménagères	0,00	4 044,90	0,00	0,00	-4 044,90 7 000 F0	
70632 706811	Redevances services à caractère loisir Redevance d'assainissement collectif	10 000,00	17 099,50 4 589,20	0,00 0,00	0,00 0,00	-7 099,50 3 910,80	
706811	Redev. modernisation réseaux de collecte	8 500,00 960,00	4 389,20 834,40	0,00	0,00	125,60	
70688	Autres prestations de services	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00	
70878	Remb. frais par d'autres redevables	4 000,00	11 083,48	0,00	0,00	-7 083,48	
73	Impôts et taxes	73 282,00	84 480,82	0,00	0,00	-11 198.82	
73111	Impôts et taxes Impôts directs locaux	68 000,00	76 677,00	0,00	0,00	-8 677,00	
73211	Attribution de compensation	112,00	112,00	0,00	0,00	0,00	
7336	Droits de place	5 000,00	7 691,82	0,00	0,00	-2 691,82	
7362	Taxes de séjour	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00	
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	20,00	0,00	0,00	0,00	20,00	
74	Dotations et participations	43 100,00	63 495,70	0,00	0,00	-20 395,70	
7411	Dotation forfaitaire	12 200,00	12 605,00	0,00	0,00	-405,00	
74121	Dotation de solidarité rurale	5 500,00	6 828,00	0,00	0,00	-1 328,00	
74127	Dotation nationale de péréquation	4 400,00	4 327,00	0,00	0,00	73,00	
742	Dot. aux élus locaux	6 060,00	6 276,00	0,00	0,00	-216,00	
744	FCTVA	1 000,00	3 754,70	0,00	0,00	-2 754,70	
74718	Autres participations Etat	90,00	0,00	0,00	0,00	90,00	
7473	Participat° Départements	13 680,00	29 585,00	0,00	0,00	-15 905,00	
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	120,00	120,00	0,00	0,00	0,00	
7488	Autres attributions et participations	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00	
75	Autres produits de gestion courante	53 003,00	53 136,03	0,00	0,00	-133,03	
752	Revenus des immeubles	53 000,00	53 132,66	0,00	0,00	-132,66	
7588	Autres produits div. de gestion courante	3,00	3,37	0,00	0,00	-0,37	
TOTAL	= RECETTES DE GESTION DES SERVICES	236 195,13	300 088,24	0,00	0,00	-63 893,11	
	(a) = 70+73+74+75+013						
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	70 100,00	70 553,59	0,00	0,00	-453,59	
7713	Libéralités reçues	100,00	250,00	0,00	0,00	-150,00	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	303,39	0,00	0,00	-303,39	
7788	Produits exceptionnels divers	70 000,00	70 000,20	0,00	0,00	-0,20	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	1 293,10	0,00	0,00	-1 293,10	
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	1 293,10	0,00	0,00	-1 293,10	
T	OTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	306 295,13	371 934,93	0,00	0,00	-65 639,80	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	11 268,00	11 268,00			0,00	
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	11 268,00	11 268,00			0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00	
Τ	OTAL DES RECETTES D'ORDRE	11 268,00	11 268,00			0,00	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		383 202,93	0,00	0,00	-65 639,80	
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		106 872,87					

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (4) Dont 776
- (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
2031	Frais d'études	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	21 000,00	1 968,08	0,00	19 031,92
2111	Terrains nus	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
2152	Installations de voirie	0,00	241,08	0,00	-241,08
2158	Autres installat°, matériel et outillage	6 000,00	1 727,00	0,00	4 273,00
2183	Matériel de bureau et informatique	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
2184	Mobilier	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	722 442,80	153 367,92	531 448,68	<u>37 626,20</u>
2312 2313	Agencements et aménagements de terrains Constructions	5 000,00 703 746,58	0,00 108 503,52	0,00 506 385,77	5 000,00 88 857,29
2315	Installat°, matériel et outillage techni	13 696,22	44 864,40	25 062,91	-56 231,09
2010	Total des dépenses d'équipement	744 442.80	155 336,00	531 448,68	57 658,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	28 500,00	15 259,49	0,00	13 240,51
1641	Emprunts et dettes assimilees Emprunts en euros	25 000,00	14 793,20	0,00	10 206,80
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 500,00	466,29	0,00	3 033,71
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	900,00	0,00	-900,00
261	Titres de participation	0,00	900,00	0,00	-900,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	28 500,00	16 159,49	0,00	12 340,51
1	Fotal des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	772 942,80	171 495,49	531 448,68	69 998,63
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	11 268,00	11 268,00	001 440,00	0,00
040	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	11 268,00	11 268,00		0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	10 528,00	10 528,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	740,00	740,00		0,00
70070	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	11 268,00	11 268,00		0,00
		· ·			•
Т	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	784 210,80	182 763,49	531 448,68	69 998,63
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	83 830,20			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽³⁾ Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁴⁾ Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

⁽⁵⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Dont 192.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	316 082,00	77 193,65	266 829,50	-27 941,15	
1313	Subv. transf. Départements	0,00	1 982,65	266 829,50	-268 812,15	
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	13 877,00	0,00	-13 877,00	
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	60 480,00	0,00	-60 480,00	
1322	Subv. non transf. Régions	55 128,00	0,00	0,00	55 128,00	
1323	Subv. non transf. Départements	17 124,00	854,00	0,00	16 270,00	
1341	D.E.T.R. non transférable	243 830,00	0,00	0,00	243 830,00	
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	153 437,00	230 000,00	0,00	-76 563,00	
1641	Emprunts en euros	153 437,00	230 000,00	0,00	-76 563,00	
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	1 791,00	0,00	-1 791,00	
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	1 791,00	0,00	-1 791,00	
	Total des recettes d'équipement	469 519,00	308 984,65	266 829,50	-106 295,15	
10	Dotations, fonds divers et réserves	229 426,00	121 513,42	0,00	107 912,58	
10222	FCTVA	9 500,00	8 651,53	0,00	848,47	
10226	Taxe d'aménagement	800,16	3 298,97	0,00	-2 498,81	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	219 125,84	109 562,92	0,00	109 562,92	
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 500,00	3 000,00	0,00	500,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00		
	Total des recettes financières	232 926,00	124 513,42	0,00	108 412,58	
-	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL DES RECETTES REELLES	702 445,00	433 498,07	266 829,50	2 117,43	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	143 181,00				
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	22 415,00	22 415,00		0,00	
28138	Autres constructions	2 414,50	2 414,50		0,00	
281531	Réseaux d'adduction d'eau	7 263,50	7 263,50		0,00	
281532	Réseaux d'assainissement	12 737,00	12 737,00		0.00	
TOTA	L DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	165 596,00	22 415,00		143 181,00	
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	165 596,00	22 415,00		143 181,00	
т	OTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE	868 041,00	455 913,07	266 829,50	145 298,43	
	L'EXERCICE	000 041,00	733 313,07	200 029,30	143 230,43	
<u> </u>	(= Total des recettes réelles et d'ordre)		<u> </u>			
	Pour information	0,00				
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽³⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

⁽⁴⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET				
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3			

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

7.1										
	Date de la			Montant des ren						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de Montant maximum autorisé réaliser la ligne au 01/01/N de trésorerie (2)		Montant des tirages N	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 31/12/N				
5191 Avances du Trésor										
5192 Avances de trésorerie										
51931 Lignes de trésorerie										
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt										
5194 Billets de trésorerie										
5198 Autres crédits de trésorerie										
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				

⁽¹⁾ Circulaire nº NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					377 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					377 000,00									
9725407	CAISSE D EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	11/04/2016	2016-05-25	25/05/2017	70 000,00	F		1,320	1,320	EURO	А	С	N	A-1
1413098	CRCAM SUD RHONE ALPES	16/06/2017	2017-08-04	04/08/2018	22 000,00	F		0,900	0,900	EURO	Α	С	N	A-1
3092	AGENCE FRANCE LOCALE	06/11/2023	2023-12-11	11/03/2024	230 000,00	F		4,150	4,150	EURO	Т	X Autres	N	A-1
5811368	CAISSE D EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	16/09/2019	2020-12-10	10/12/2020	55 000,00	F		0,600	0,600	EURO	A	С	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de					0,00									
conditions particulières (Total) 1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

					Emprunts e	dettes à l'o	rigine du contrat						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					377 000,00								

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

		Emprunts et dettes au 31/12/N											
			O-tfl				Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		294 403,23					14 793,20	718,48	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		294 403,23					14 793,20	718,48	0,00	0,00	
9725407	N	0,00	A-1	21 972,01	3,00	F		1,320	7 133,99	384,20	0,00	0,00	
1413098	N	0,00	A-1	9 037,23	4,00	F		0,900	2 209,14	101,22	0,00	0,00	
3092	N	0,00	A-1	230 000,00	20,00	F		4,150	0,00	0,00	0,00	0,00	
5811368	N	0,00	A-1	33 393,99	6,00	F		0,600	5 450,07	233,06	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	

		Emprunts et dettes au 31/12/N											
<u>'</u>							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice	
Total général		0,00		294 403,23					14 793,20	718,48	0,00	0,00	

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

		i	OIL DE LA IVEI AIV	î -	· · · /	î .	
Inc	dices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure			ces indices		est un indice hors zone euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	294 403,23	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
·	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emp	runt couvert						Instrument de co	uverture				
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

		Effet de l'instrument de couverture											
Instruments de couverture	B	Taux pay	é	Taux reçu	(7)	Charges et produits constaté	Catégorie d'	emprunt (8)					
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	-	Après opération de couverture				
		(3)	(0)			0.00	0.00		de couverture				
Taux fixe (total)						0,00	0,00						
Taux variable simple (total)						0,00	0,00						
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00						
Total						0,00	0,00						

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		u Organisme	Capital restant	Capital	Durée	Pério- dicité des rem-	Caractéristiques du taux		Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de		
	Année	Profil (5)	refinance- ment	prêteur ou chef de file	dû	réaménagé	résidu- elle	bour- Type	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	l'exercice	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

	,			,								,		<u></u>							
	Date de				irée ielle en nées			Tau	x (2)			Nominal -		et périodicité de		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)				Annuité payée dar a li	ns l'exercice (s'il y eu)
N° du contrat d'emprunt	souscrip- tion du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Type de taux (3)	Contrat initial	Taux act.	Type de taux (3)	Contrat renégoci Index (4)	É Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié	Capital restant dû au 31/12/N Contrat	ICNE de l'exercice	Intérêts	Capital		
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00		

⁽¹⁾ Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

⁽²⁾ Taux à la date de renégociation.

⁽³⁾ Indiquer: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Nominal à la date de renégociation.

⁽⁶⁾ Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement, indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

⁻ Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité payée au	Do	nt
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	rigine (2) 31/12 de l'exercice c		Intérêts (3)	Capital
TOTAL.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées).	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 668111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

	Délibération du						
Biens de faible valeur							
Seuil unitaire en deçà o							
CGCT) : €	CGCT):€						
Procédure	Catégories de biens amortis	Durée					
d'amortissement		(en années)					
(linéaire, dégressif,							
variable)							
L	SCHEMA DE EAU	50	01/05/2016				

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		PROVISIONS BU	DGETAIRES			
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PR	OVISIONS SEMI-	BUDGETAIRES	,	•	•
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

⁽¹⁾ Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		36 268,00	I 26 061,20
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		25 000,00	14 793,20
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	25 000,00	14 793,20
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		11 268,00	11 268,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	11 268,00	11 268,00
020	Dépenses imprévues	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	26 061,20	531 448,68	83 830,20	641 340,08

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

	I REGOGGIN	Crédits de l'exercice	
Art. (1)	Libellé (1)	(BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTE	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	175 896,16	III 34 365,50
	ces propres externes de l'année (a)	10 300,16	11 950,50
10222	FCTVA	9 500,00	8 651,53
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	800,16	3 298,97
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	ces propres internes de l'année (b) (2)	165 596,00	22 415,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28138	Autres constructions	2 414,50	2 414,50
281531	Réseaux d'adduction d'eau	7 263,50	7 263,50
281532	Réseaux d'assainissement	12 737,00	12 737,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	143 181,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	34 365,50	266 829,50	0,00	109 562,92	410 757,92

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	641 340,08
Ressources propres disponibles	IV	410 757,92
Solde	V = IV - II (3)	-230 582,16

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽³⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.1.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	^/
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A7.1.2
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	7

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA	A7.2.1
TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	_
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA	A7.2.2
TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	_
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

	DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
	Total des dépenses réelles	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	
	Total des dépenses d'ordre	0,00	
	TOTAL GENERAL	0,00	

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

	RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	
Recettes issues de	la TEOM	0,00	
Dotations et partic	ipations reçues	0,00	
Autres recettes de	fonctionnement éventuelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	
76	Produits financiers	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	
	Total des recettes réelles	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	
	Total des recettes d'ordre	0,00	
	TOTAL GENERAL	0,00	

⁽¹⁾ Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

	DEPENSES (1)					
Article (2)	Libellé (2)	Montant				
Remboursement	d'emprunts et dettes assimilées	0,00				
Acquisitions d'in	nmobilisations	0,00				
Opérations d'équi	pement (1 ligne par opération)					
Autres dépenses	Autres dépenses éventuelles					
Opérations pour o	ompte de tiers (1 ligne par opération)					
	Total des dépenses réelles	0,00				
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00				
041	Opérations patrimoniales 0,0					
	Total des dépenses d'ordre					
	TOTAL GENERAL					

A7.3.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)						
Article (2)	Article (2) Libellé (2)					
Souscription d'em	scription d'emprunts et dettes assimilées					
Dotations et subve	ntions reçues	0,00				
Autres recettes éve	Autres recettes éventuelles					
Opérations pour com	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)					
	Total des recettes réelles					
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00				
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre					
	TOTAL GENERAL					

⁽¹⁾ Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU	A7.4.1
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	

A7.4.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS						
Article (1)	Libellé (1)	Montant				
011	Charges à caractère général	0,00				
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00				
65	Autres charges de gestion courante	0,00				
66	Charges financières	0,00				
67	Charges exceptionnelles	0,00				
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00				
014	Atténuations de produits	0,00				
	Total des dépenses réelles	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00				
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00				
	Total des dépenses d'ordre					
	TOTAL GENERAL 0,00					

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU	A7.4.2
COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	

A7.4.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS					
Article (1)	Libellé (1)	Montant			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			
13	Subventions d'investissement	0,00			
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00			
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00			
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00			
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00			
26	Participat° et créances rattachées	0,00			
27	Autres immobilisations financières	0,00			
Opérations d'équipe	ment (1 ligne par opération)				
Opérations pour con	npte de tiers (1 ligne par opération)				
	Total des dépenses réelles	0,00			
040	040 Opérat° ordre transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales	0,00			
	Total des dépenses d'ordre	0,00			
	TOTAL GENERAL	0,00			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	_
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

	IV – ANNEXES	IV
Ì	ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	648,00	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	255,60	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	255,60	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	7 964,00	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	9 784,50	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	2 750,00	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	3 960,00	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	17 768,10	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	1 738,95	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	394,80	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	46,75	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	67,32	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	9 989,00	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	8 905,40	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	9 138,66	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	4 213,66	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	9 864,70	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	1 010,59	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	8 905,40	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	9 138,66	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	1 010,59	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	9 864,70	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	4 213,66	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	9 864,69	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	-9 864,70	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	15 885,50	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	1 570,80	0,00	0
28/10/2022	NOTE HONORAIRE 1 FACT 22070	1 047,20	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		140 392,13	0,00	

IV – ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN		
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2	

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)	
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	

Produit des cessions		Réalisations	
Compte 775	Compte 775 Produits des cessions d'immobilisations		
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
	TOTAL GENERAL	0,00	I 0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

⁽¹⁾ Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement. (3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

COMMUNE EYZAHUT - MAIRIE EYZAHUT BUDGET COMMUNAL - CA - 2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN-ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	D1 1
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Anné mobilis pro d'amorti de l'emp	ation et ofil ssement	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée rési- duelle	Périodi- cité des rem- bour- sements (2)	Taux	Taux initi Index (4)	Taux actua-	moyen c ur l'année Index (4)	Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	_	ntie au cours de ercice En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00					riel (5)				0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00									0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00									0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00									0,00	0,00

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros			
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	Α	0,00		
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00		
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	15 511,68		
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00		
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	15 511,68		
Recettes réelles de fonctionnement	II	371 934,93		

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1/11	4.17
Tart des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en 70 (5)	1711	7,17

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

⁽¹⁾ Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

⁽²⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

⁽¹⁾ Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

⁽²⁾ Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subver	ntions à verser en annuités	0,00	0,00	0,00			
8018 Autres	engagements donnés	0,00	0,00	0,00			
Au profit d'o	organismes publics	0,00	0,00	0,00			
Au profit d'o	organismes privés (1)	0,00	0,00	0,00			
	TO'	ΓAL			0,00	0,00	0,00

- (1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

DIO LIAI DECENCACEMENTO RECCO							
Année	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée	Périodicité	Créance en capital à	Créance en capital	Annuité reçue au
d'origine			en		l'origine	31/12/N	cours de l'exercice
			années				
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00		
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)		0,00	0,00	0,00			
8028 Autres engagements reçus		0,00	0,00	0,00			
A l'exception de ceux reçus des entreprises		0,00	0,00	0,00			
Engagements reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00		
TOTAL			0,00	0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
ADMR	200,00	
un genre d'asso	100,00	
Entreprises		
Personnes physiques		
Autres		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
Régions		
<u>Départements</u>		
Communes		
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,)		
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	300,00	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMF	PLOIS BUDGETAIRES	S (3)	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53 FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,45
Adjoint administratif territorial	С	0,00	0,25	0,25	0,25	0,00	0,25
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Ċ	0,00	0,20	0,20	0,20	0,00	0,20
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,16	0,85	1,01	0,53	0,48	1,01
Adjoint technique territorial	С	0,16	0,85	1,01	0,53	0,48	1,01
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,17	0,00	0,17	0,00	0,17	0,17
Educateur territorial A.P.S. Principal 2ème Classe	В	0,17	0,00	0,17	0,00	0,17	0,17
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,33	1,30	1,63	0,98	0,65	1,63

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REM	IUNERATION (3)	CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique territorial	С	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	387	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Educateur territorial A.P.S. Principal 2ème Classe	В	SP	480	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif. CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 - 3-a°: article 3, 1er alinéa: accroissement temporaire d'activité.
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 - 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 - 3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 - 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la súppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A: autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT	C2
FINANCIER	

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	868 041,00	182 763,49	531 448,68	153 828,83
RECETTES	868 041,00	455 913,07	266 829,50	145 298,43
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	424 436,00	215 498,60	0,00	208 937,40
RECETTES	424 436,00	383 202,93	0,00	41 233,07

⁽¹⁾ Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

neutralisation des nux reciproques)				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	868 041,00	182 763,49	531 448,68	153 828,83
RECETTES	868 041,00	455 913,07	266 829,50	145 298,43
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	424 436,00	215 498,60	0,00	208 937,40
RECETTES	424 436,00	383 202,93	0,00	41 233,07
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 292 477,00	398 262,09	531 448,68	362 766,23
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 292 477,00	839 116,00	266 829,50	186 531,50

⁽¹⁾ Y compris les rattachements.

⁽¹⁾ Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

⁽²⁾ Y compris les rattachements.

	IV – ANNEXES	IV
ſ	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
	PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS	C3.5
	ANNEXES	

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts Réalisations - mandats Restes à réaliser au (BP+DM+RAR N-1) ou titres (2) 31/12		Crédits annulés	
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

neutralisation des nax reciproques) (1)						
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés		
INVESTISSEMENT						
DEPENSES	868 041,00	182 763,49	531 448,68	153 828,83		
RECETTES	868 041,00	455 913,07	266 829,50	145 298,43		
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES	424 436,00	215 498,60	0,00	208 937,40		
RECETTES	424 436,00	383 202,93	0,00	41 233,07		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 292 477,00	398 262,09	531 448,68	362 766,23		
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 292 477,00	839 116,00	266 829,50	186 531,50		

⁽¹⁾ La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

⁽²⁾ Y compris les rattachements.

⁽²⁾ Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + Réalisations - mandats Restes à réaliser au DM dont RAR N-1) ou titres 31/12		Crédits annulés	
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NOUVEAU	
PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN	C4

IV - Annexe « Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain »

Nature de l'opération (selon la nomenclature)	Dépenses / Recettes	Chapitre	Article	Maîtrise d'œuvre assurée par la collectivité	Financeurs (Etat, Collectivités, Caisse des dépôts,)	Total des engagements juridiques année N	Total des Crédits de paiement année N
					Total Recettes	0,00	0,00
					Total Dépenses	0,00	0,00

NOMENCLATURE :

- 14-Etudes et conduite de projet
- 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer
- 21-Démolition de logements locatifs sociaux
- 22-Recyclage de copropriétés dégradées
- 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé
- 24-Aménagement d'ensemble
- 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux
- 32-Production d'une offre de relogement temporaire
- 33-Requalification de logements locatifs sociaux

- 34-Résidentialisation de logements
- 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
- 36-Accession à la propriété
- 37-Equipement public de proximité
- 38-Immobilier à vocation économique
- 39-Autres investissements
- 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
- 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

		DI INON DE CONTINUESTICATO DINCEGLES					
Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)	
ТГРВ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00	

COMMUNE EYZAHUT - MAIRIE EYZAHUT BUDGET COMMUNAL - CA - 2023

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 8 Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES: Pour: 9 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation : 28/03/2024

Présenté par (1).

A Salle du Conseil, le 09/04/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire.

A EYZAHUT, le 09/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AUBERT Marc	
BERNARD Guillaume	
BOCHATON Christian	
BREZZO Marina	
CHABANAS Joël	
GILIOTTI Sébastien	
HOLZ Jacques	
PONCET Claire	
RAMOUSSE Alain	
REY Marie-Christine	
SIMIAN Fabienne	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/04/2024, et de la publication le 16/04/2024

A ,le

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Municipal.

⁽³⁾ L'ajout des signataires est désormais facultatif.